



# **COOPÉRATION PAYS DE LANGRES –NORD CÔTE D’OR - DIJON**

## **RAPPORT FINAL**

**AUTOSAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
VALIDÉE PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES DU  
22 AVRIL 2025**



## SOMMAIRE

- Introduction
- Présentation des résultats de recherches
- Les thématiques de coopération proposées
- Conclusion



# INTRODUCTION



# OBJECTIF GLOBAL



Extrait de la délibération ayant pour objet « Autosaisine du Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres » du 22 avril 2025 :

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide de :*

- *Valider la demande d'autosaisine du Conseil de Développement Territorial du Conseil de Développement du Pays de Langres sur le sujet suivant :*

**L'analyse des liens entre le Pays de Langres et le nord Côte d'Or (pays limitrophes et métropole de Dijon) et des perspectives de collaboration.**

En quoi le Pays de Langres peut-il construire une coopération équilibrée avec Dijon, en valorisant ses atouts, dans un contexte de concurrence territoriale ?

# PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

## Hypothèse initiale :

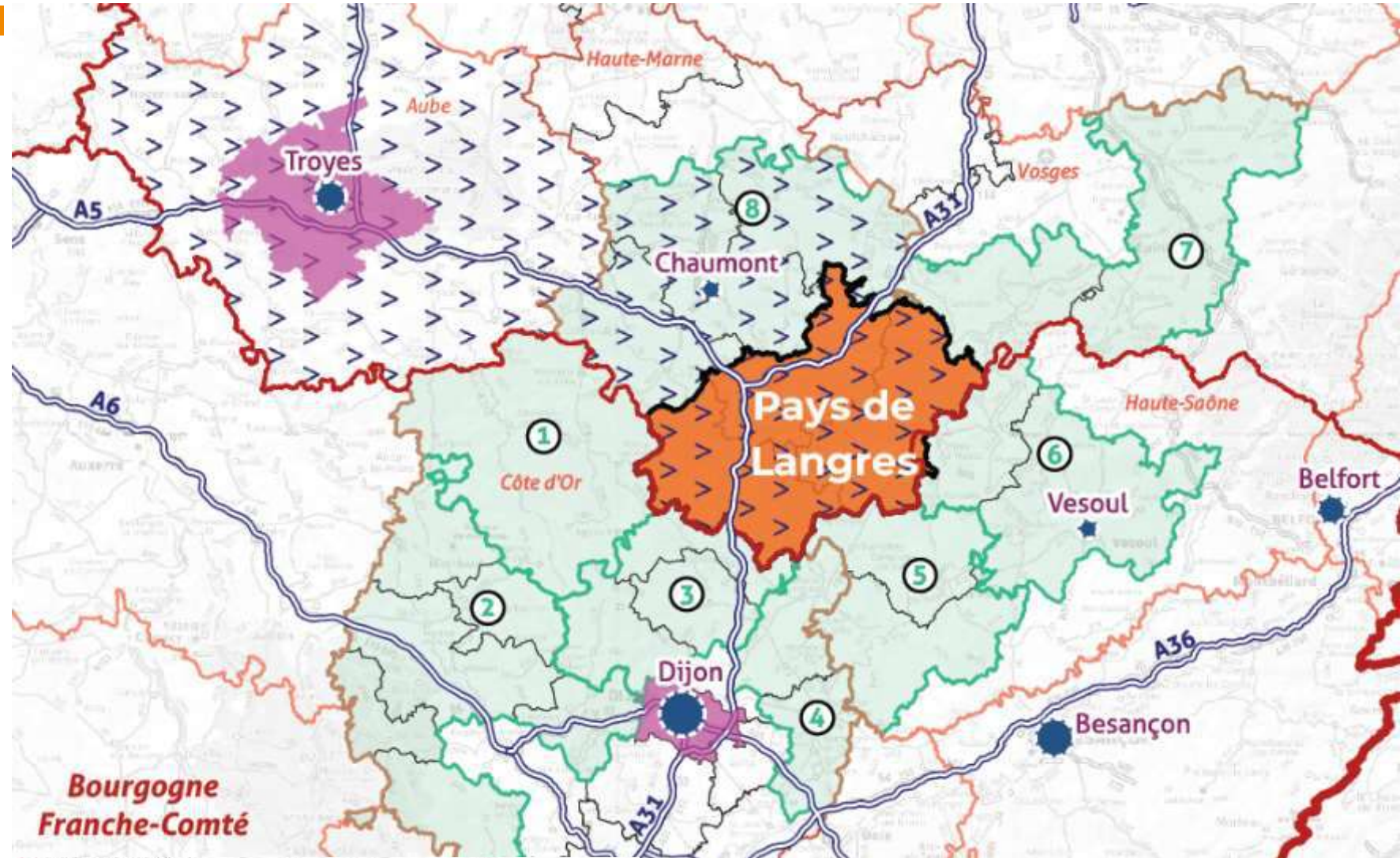
Envisager une coopération incluant les territoires intermédiaires, notamment le Pays de Seine-et-Tilles

## Constat :

Tensions politiques en Côte d'Or entre deux axes opposés, Département et pays contre région et métropole



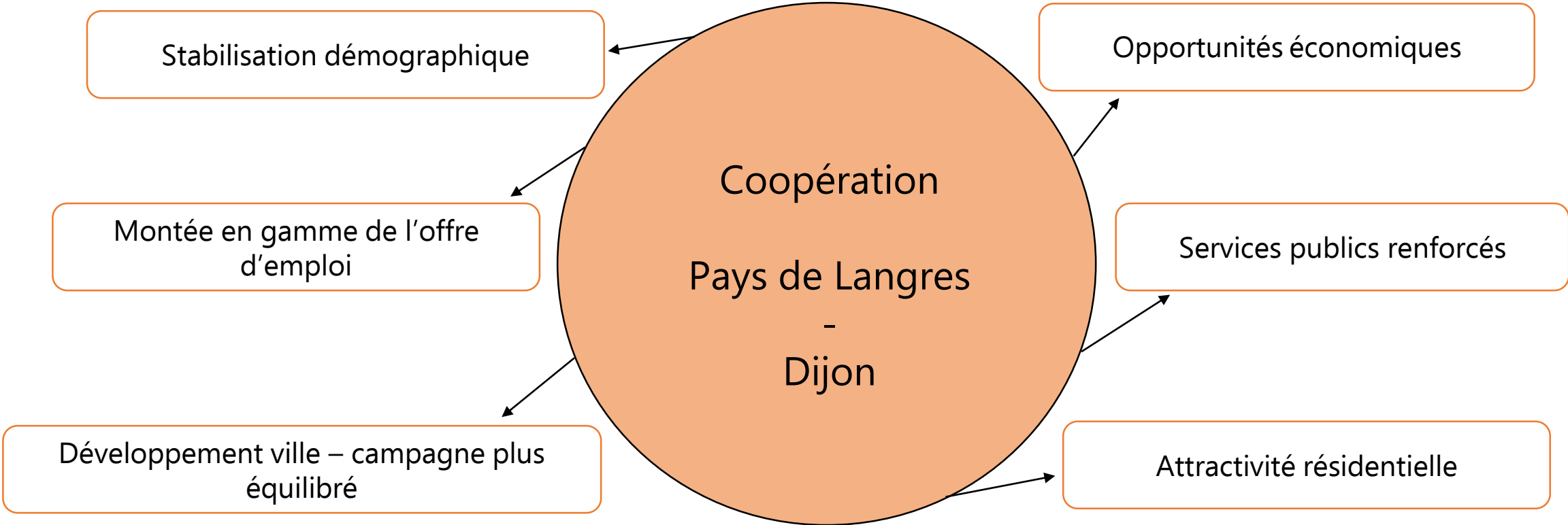
Absence de volonté de coopération



- ① Pays Châtillonnais
- ② Pays de l'Auxois Morvan
- ③ Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
- ④ PETR Val de Saône Vingeanne
- ⑤ Pays Graylois
- ⑥ Pays de Vesoul Val de Saône
- ⑦ Pays d'Épinal
- ⑧ Pays de Chaumont



# DANS UN CONTEXTE DE DYNAMISME LOCAL LIMITÉ, SE RAPPROCHER DE DIJON PEUT REPRÉSENTER UNE OPPORTUNITÉ POUR ROMPRE LE RELATIF ISOLEMENT DU PAYS DE LANGRES



# UN CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

---

Les contrats de réciprocité sont une démarche nationale lancée à la suite du Comité interministériel à la ruralité en 2015. Ils visent à **renforcer les coopérations entre territoires urbains et ruraux en s'appuyant sur leurs complémentarités.**

Le terme « contrat » fait davantage appel à la notion de convention, d'accord de partenariat qu'à une forme juridique formelle. Le contrat de réciprocité **ne génère pas de soutien financier spécifique** mais les projets qui y sont inscrits bénéficieront d'une visibilité accrue, notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun.

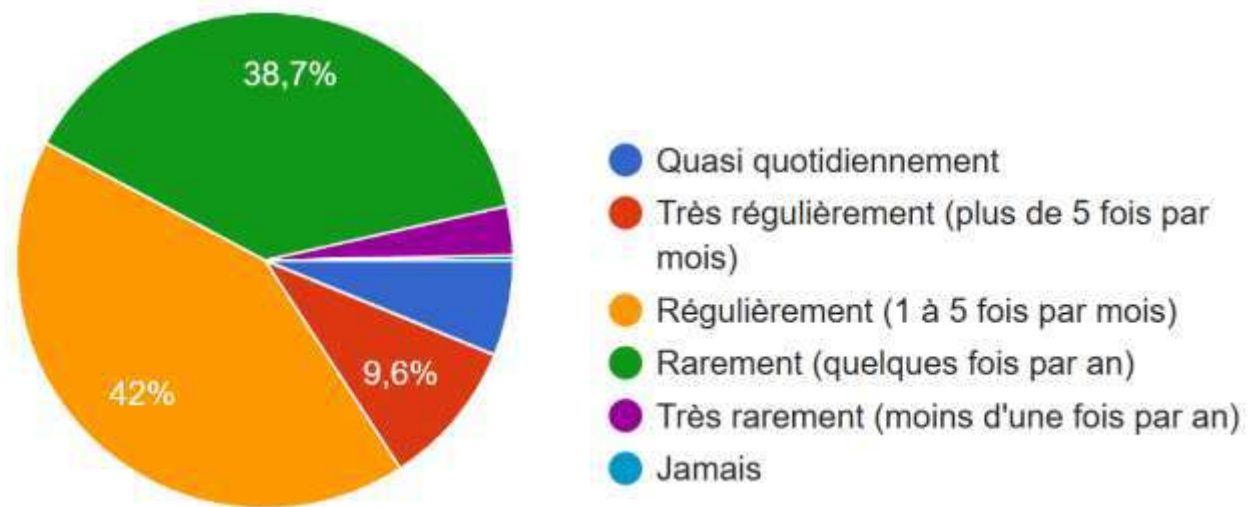


# Résultats de recherches - Questionnaire

---

*Questionnaire de 11 questions avec plus de 1 000 réponses collectées, majoritairement par voie numérique*

## À quelle fréquence vous rendez-vous à Dijon ?

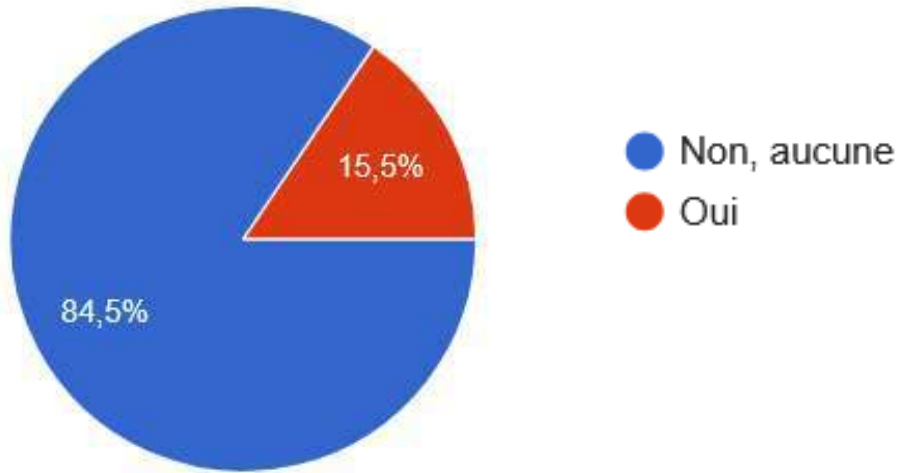


*Fréquence à laquelle les habitants du Pays de Langres se rendent à Dijon (en %) – Résultats de la question 1 du questionnaire*

**Environ 60 % des habitants du Pays de Langres vont à Dijon au moins régulièrement**

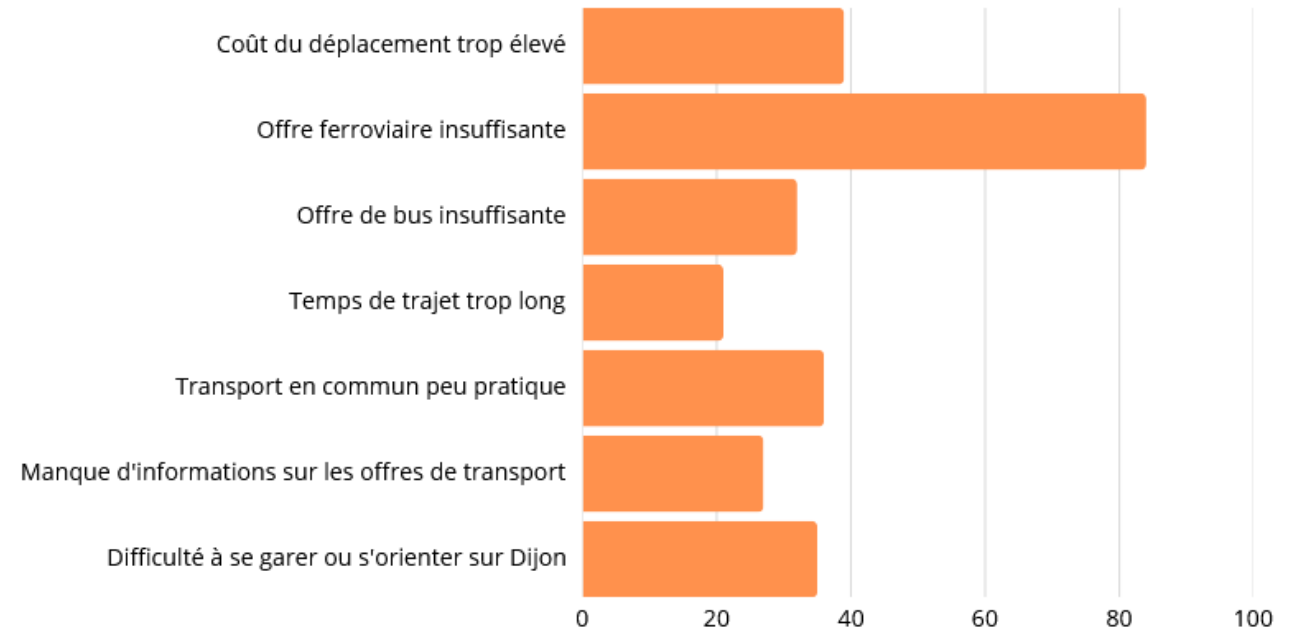
**40 % vont rarement voire très rarement à Dijon**

## Avez vous des difficultés pour vous rendre à Dijon ?



*Avez-vous des difficultés pour vous rendre à Dijon ? (en %) – Résultats de la question 4 du questionnaire*

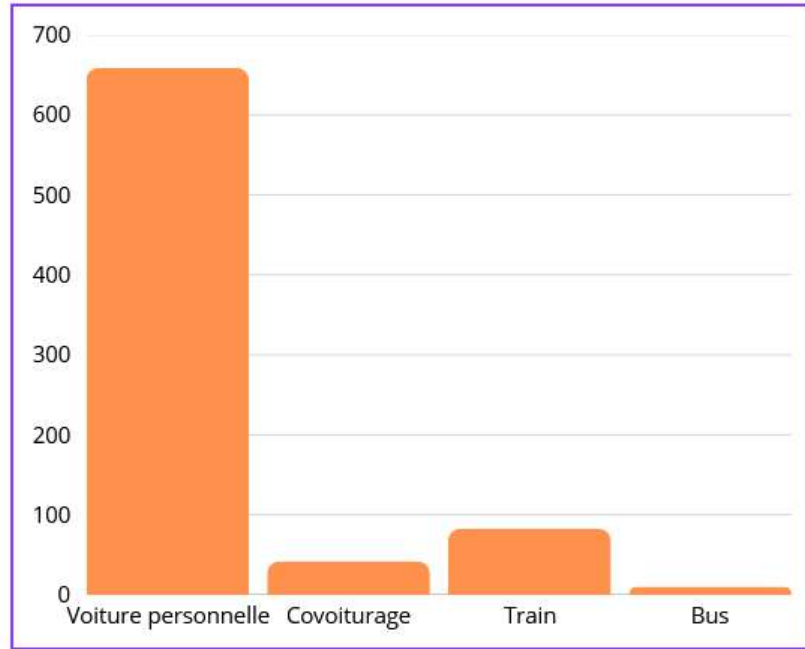
## Principalement à cause de :



**Environ 15 % de la population exprime des difficultés liées aux trajets vers Dijon, un problème particulièrement marqué parmi les plus jeunes. Cette gêne s'accroît également avec la fréquence des déplacements.**

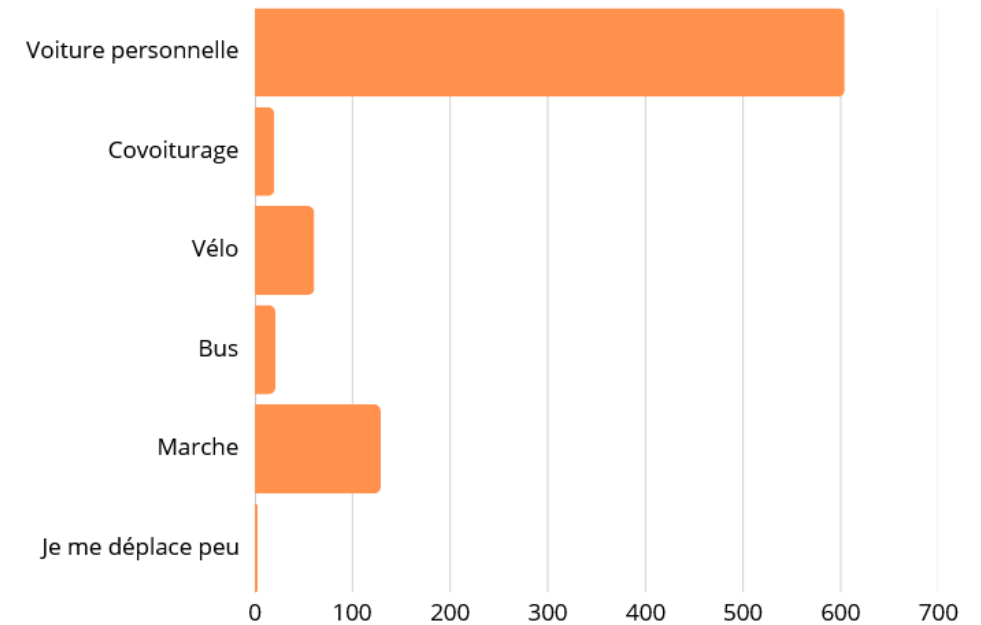
**Le niveau d'études, en revanche, ne constitue pas un facteur déterminant : 16 % des personnes ayant suivi des études supérieures déclarent elles aussi rencontrer des problèmes de transport.**

**Quels modes de transport utilisez-vous (même occasionnellement pour aller à Dijon ?**



*Quels modes de transport utilisez-vous (même occasionnellement) pour aller à Dijon ? – Résultats de la question 3 du questionnaire*

**Et au sein du Pays de Langres, comment vous déplacez-vous le plus souvent ?**



*Et au sein du Pays de Langres, comment vous déplacez-vous le plus souvent ? – Résultats de la question 9 du questionnaire*

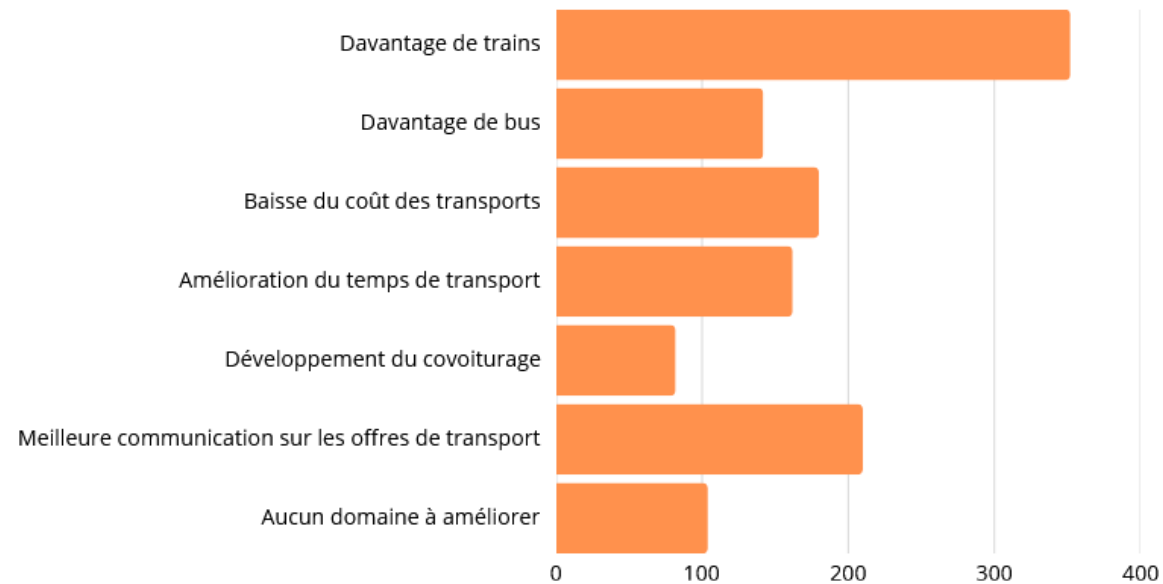
**Que ce soit pour les trajets courts ou longs, la voiture demeure le mode de transport largement privilégié par l'ensemble de la population. Le bus, en revanche, reste marginal, sans qu'il soit possible de déterminer si cela résulte d'un faible usage réel ou simplement du profil des répondants. Les écarts entre catégories d'âge sont minimes, ce qui rend les conclusions difficiles à affiner.**

**On note toutefois que les modes de déplacement dits « bas carbone » (marche, vélo, train, covoiturage) occupent une place non négligeable.**



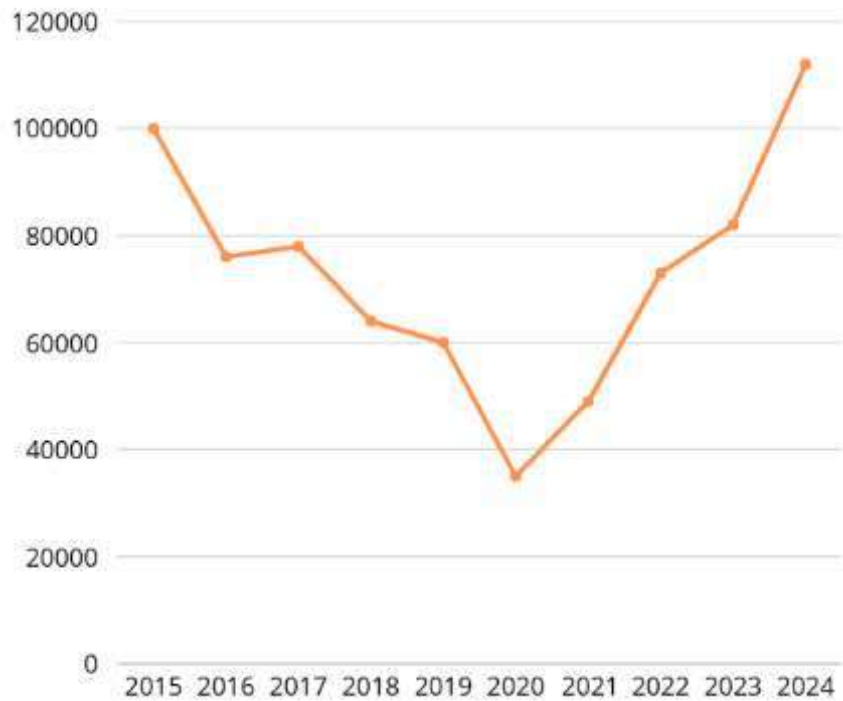
*Nuage de mots issu des réponses à la question ouverte n°11 du questionnaire : « Avez-vous des idées ou envies de coopérations concrètes entre le Pays de Langres, Dijon et/ou le nord de la Côte-d'Or ? »*

### Parmi les thèmes suivants, quels seraient les principaux domaines d'amélioration avec Dijon ?

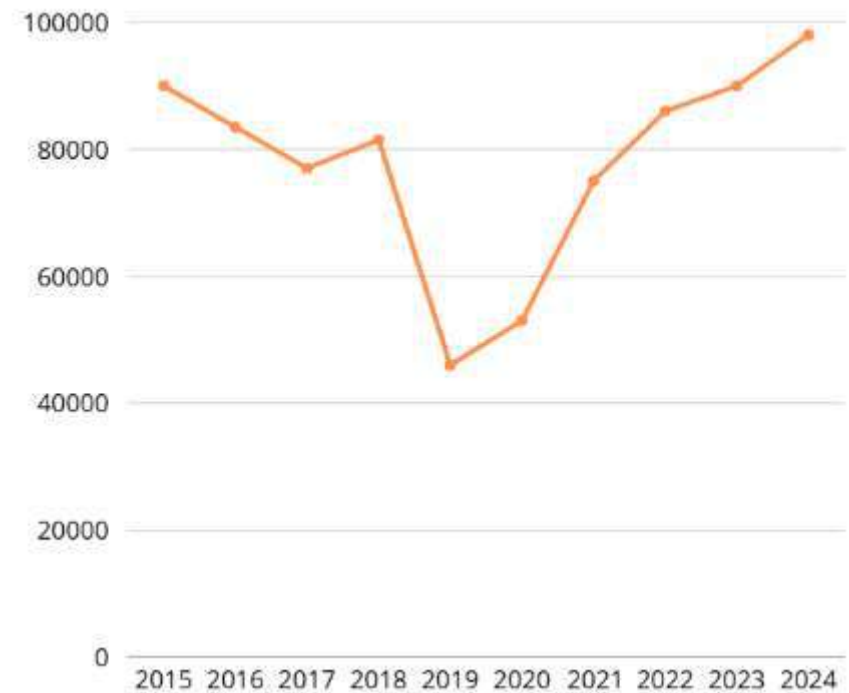


*Parmi les thèmes suivants, quels seraient les principaux domaines d'amélioration avec Dijon ? - Résultats de la question 5 du questionnaire*

**Ce constat peut être mis en perspective avec la demande exprimée par les habitants en faveur d'un renforcement des transports en commun.**



Nombre de voyageurs par an – gare de Culmont-Chalindrey (Source : SNCF)

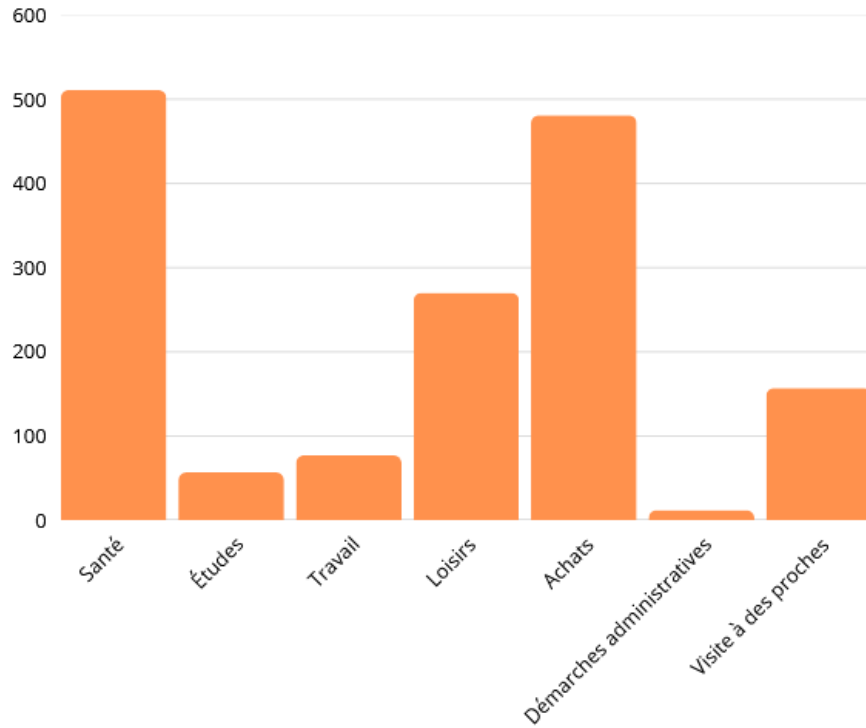


Nombre de voyageurs par an – gare de Langres (Source : SNCF)

**Les enseignements issus du questionnaire trouvent une confirmation dans les données publiées annuellement par la SNCF : la fréquentation des gares de Langres et de Culmont-Chalindrey enregistre une progression par rapport aux années précédentes, tandis que l'offre de services connaîtrait, pour sa part, une diminution.**

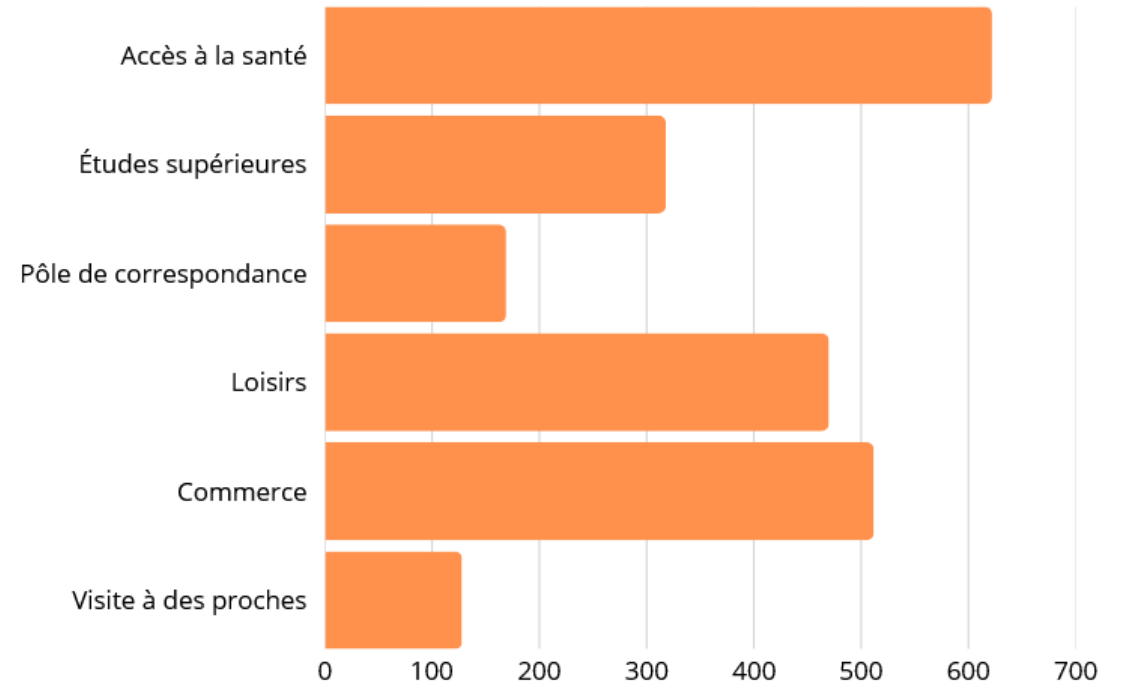
**Cela tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle, malgré l'usage généralisé de la voiture, les habitants du Pays de Langres expriment une demande croissante en faveur du développement des transports en commun.**

## Quels sont les motifs pour lesquels vous rendez-vous à Dijon ?



*Quels sont les motifs pour lesquels vous rendez-vous à Dijon ? - Résultats de la question 2 du questionnaire*

## Représentation des habitants du Pays de Langres



*Représentation des habitants du Pays de Langres vis-à-vis de Dijon - Résultats de la question 6 du questionnaire*

**Deux motifs se détachent largement de pourquoi les habitants du pays de langres vont à Dijon : la santé et les achats.**

**Ainsi, selon le questionnaire, la métropole ne serait pas un bassin d'emploi, mais plutôt une ville où l'on se pourvoit en biens et services, qui n'existent pas forcément en Pays de Langres.**

## FLUX INSEE :

	Côte d'Or	Dijon	Chaumont
CCAVM	505 personnes de la CCAVM travaillent en Côte d'Or (13,6 %)	145 personnes de la CCAVM travaillent à Dijon même (4 %)	90 personnes de la CCAVM travaillent à Chaumont (2,5 %)
CCGL	150 personnes de la CCGL travaillent en Côte d'Or (1,5 %)	90 personnes de la CCGL travaillent à Dijon même (1 %)	545 personnes de la CCGL travaillent à Chaumont (5,9 %)
CCSF	85 personnes de la CCSF travaillent en Côte d'Or (1,5 %)	50 personnes de la CCSF travaillent à Dijon même (0,75 %)	135 personnes de la CCSF travaillent à Chaumont (2,3 %)
TOTAL :	740 habitants du Pays de Langres travaillent en Côte d'Or (4 %)	285 habitants du Pays de Langres travaillent à Dijon même (1,5 %)	770 habitants du Pays de Langres travaillent à Chaumont (4 %)

## FLUX BORNAGE TÉLÉPHONIQUE :

	Dijon	Chaumont
CCAVM	600	360
CCGL	524	3940
CCSF	255	755

**Cette tendance paraît confirmée par l'étude publiée en 2021 par l'INSEE, intitulée « Mobilités professionnelles en 2021 : déplacements domicile-travail – Recensement de la population, base flux de mobilité ». Celle-ci relève qu'en dehors de la CCAVM, peu d'habitants du Pays de Langres exercent leur activité professionnelle à Dijon ou plus largement en Côte-d'Or.**

**Les données issues des flux de bornage, qui analysent les déplacements pendulaires des 3 communautés de communes du Pays de Langres, vont dans le même sens.**

Ville :	Dijon	Chaumont	Is-sur-Tille	Troyes	Paris	Nancy	Besançon	Vesoul	Lyon
Part d'habitants du Pays de Langres se déplaçant à : (en %)	99,5 %	33,3 %	19,56 %	14,7 %	14,3 %	13,1 %	9,8 %	9,6 %	9,5 %

*Part des habitants du Pays de Langres se rendant au moins une fois par an dans les villes suivantes : (Source : question 10 du questionnaire « Vos déplacements et vos liens avec Dijon et le nord Côte d'Or »)*

**Un grand nombre d'habitants du Pays de Langres se rendent à Dijon, mais peu d'entre eux y exercent une activité professionnelle. Les déplacements vers la métropole concernent principalement l'accès aux soins et les activités de consommation (comme vu auparavant).**

**En revanche, selon l'INSEE et les données issues des flux de bornage, les flux pendulaires entre le Pays de Langres et Chaumont sont numériquement plus importants que ceux observés avec Dijon. L'attractivité de Chaumont apparaît ainsi clairement, un tiers des habitants s'y rendant régulièrement pour divers motifs. Les autres grandes villes de la région attirent, quant à elles, entre 10 et 15 % de la population. Ces éléments constituent des indicateurs pertinents pour orienter le développement futur des infrastructures de transport, en ciblant prioritairement les axes les plus fréquentés par les habitants de Langres.**



# Résultats de recherches – Étude comparative

---

## ÉTUDES COMPARATIVES (BENCHMARK) :

Brest	Grenoble	Strasbourg	Montpellier
Culture	Forêt-bois	Mobilité ferroviaire	Forêt-bois
Alimentation	Tourisme	Tourisme	Tourisme
Santé	Alimentation	Forêt-bois	
Forêt-bois		Alimentation	

*Axes de coopération identifiés dans quatre contrats de réciprocité étudiés*

**Les contrats de réciprocité entre métropoles et territoires ruraux révèlent des thématiques de coopération récurrentes.**

- **La filière forêt-bois est la plus partagée.**
- **L'alimentation avec la promotion des circuits courts apparaissent également comme des priorités.**
- **Le tourisme constitue un autre axe central, en valorisant la complémentarité entre attractivité urbaine et richesses rurales.**
- **Enfin, des thématiques spécifiques comme la mobilité, la santé ou la culture illustrent la diversité des besoins locaux.**

## Études de cas : Contrat de réciprocity Brest – Pays du Centre Ouest Bretagne

### CULTURE :

**Festival (Brest) :** mettre en place une stratégie de promotion conjointe entre les *Fêtes maritimes de Brest* et le festival des *Vieilles Charrues*, à travers :

- Une billetterie commune
- Une visibilité croisée sur les sites respectifs
- L'organisation d'événements passerelles créant un lien entre les deux manifestations.

### ALIMENTATION :

**Partager les expériences :** organiser un échange autour de la promotion des filières locales, notamment grâce à la commande publique et au développement d'une plateforme numérique.

### FILIERE FORET-BOIS :

Faciliter le référencement des producteurs de bois énergie du COB pour la chaufferie bois de Brest



## Études de cas : Contrat de réciprocity Grenoble – Pays du Centre Ouest Bretagne

### ALIMENTATION

**Préserver l'élevage en montagne** : garantir la sécurité, l'attractivité et la pérennité de cette activité dans un contexte difficile, à travers plusieurs actions :

- Améliorer les conditions de travail des agriculteurs, éleveurs et bergers (modernisation ou construction de cabanes d'alpage, protection contre les prédateurs, sensibilisation des visiteurs) ;
- Protéger le foncier agricole et pastoral en luttant contre l'artificialisation et l'usage détourné des terres agricoles ;
- Valoriser les productions locales et développer leurs débouchés, en lien avec les prestataires du site (cf. enjeu 2 du comité de site) et à l'échelle de la métropole grenobloise, via le pôle agroalimentaire et la marque *IsHère* ;
- Encourager l'évolution des pratiques vers des modèles vertueux : agriculture biologique, agroécologie, alternatives durables ;

### FILIÈRE FORÊT BOIS :

- Privilégier la valorisation du bois d'œuvre et renforcer les partenariats, notamment autour de l'AOC *Bois de Chartreuse*. Les autres usages de la biomasse ligneuse (énergie, industrie, chimie) restent possibles. La récolte et la transformation du bois représentent une source majeure d'emplois locaux, indispensables au territoire ;
- Par sa proximité avec le cœur de la Métropole, la forêt du site Chamechaude–Pinéa–Charmant Som constitue un espace de ressourcement, de loisirs et de fraîcheur, très apprécié des habitants comme des visiteurs. Véritable source de bien-être, il est essentiel de garantir son accessibilité tout en sensibilisant le public à sa fragilité et aux métiers de la filière (exemple : opération « *Vis ma vie de bûcheron* »).





# Résultats de recherches - Entretiens

---

### **Représentation globale des acteurs du Pays de Langres :**

Le territoire connaît un déclin démographique, économique et, dans une certaine mesure, intellectuel, en raison notamment de la fuite des cerveaux. On observe également une diminution générale des services publics et la réduction de l'offre ferroviaire. Par ailleurs, le territoire reste en marge et pâtit d'une certaine rigidité administrative au niveau régional.

### **Santé :**

L'offre de soins sur le territoire connaît une diminution globale. On observe un manque de spécialistes, la fermeture controversée du service de chirurgie à Langres, ainsi qu'un avenir incertain pour les médecins généralistes en raison des départs à la retraite.

### **Enjeux :**

Le principal enjeu consiste à attirer de nouveaux médecins sur le territoire afin de garantir l'accès aux soins pour la population locale.

### **Ferroviaire :**

La desserte ferroviaire suscite une forte insatisfaction. La suppression de l'arrêt TGV à Culmont en 2018 et la réduction de la fréquence des trains entre Langres et Dijon sont perçues comme un recul de l'accessibilité du territoire. Le rétablissement de la gare de Vaux est considéré comme utopique par la majorité des acteurs. La navette Langres–Is-sur-Tille est jugée trop peu efficace.

### **Enjeux :**

Une amélioration des dessertes routières et/ou ferroviaires entre le Pays de Langres et Dijon est jugé nécessaire par n'unanimité des acteurs interrogés.

### **Tourisme :**

Le Pays de Langres bénéficie d'un fort ancrage naturel et patrimonial (label Pays d'art et d'histoire, chef étoilé, canal Champagne-Bourgogne, Parc national des forêts). Cependant, le territoire souffre d'une faible notoriété, d'un manque d'hébergements touristiques et d'aménagements cyclables, d'une scène musicale peu structurée.

L'objectif, selon la plupart des acteurs du territoire interrogé, est d'attirer une partie des touristes dijonnais, mais cela reste difficile car Dijon n'a pas intérêt à redistribuer ses visiteurs et la compétence touristique relève actuellement du département de la Haute-Marne.

Les deux principaux leviers pour renforcer l'attractivité touristique du Pays de Langres seraient, d'une part, la communication afin de mieux faire connaître le territoire, et d'autre part, le développement du cyclotourisme.

### **Économie :**

Perception d'une économie dynamique mais dépendante : la présence de nombreux sous-traitants crée une forme de fragilité structurelle.

Très peu de chômage, mais avec une main-d'œuvre peu qualifiée.

Tissu de PME dynamique

Déclin démographique, qui pèse sur l'attractivité du territoire.

Besoin exprimé de maintenir la qualité de vie locale comme levier d'attractivité économique.

Enjeux : essayer de relancer l'économie, afin potentiellement d'enrayer la baisse démographique

### **Foncier :**

Le coût peu élevé du foncier en Haute-Marne est perçu comme un levier potentiel majeur pour :

le développement résidentiel, notamment le long de l'A31 ;

l'attractivité de nouvelles populations (classes moyennes, actifs travaillant à Dijon) ;  
l'implantation de projets économiques.

Le territoire est considéré comme encore largement pourvu en foncier disponible, ce qui constitue un atout stratégique différenciant par rapport à la métropole dijonnaise.

### **Enjeux et risques :**

L'un des principaux défis consiste à valoriser cet atout sans pour autant attirer des activités industrielles indésirables ou devenir une simple « base arrière » de Dijon. Un tel scénario risquerait de dénaturer le charme du Pays de Langres, fondé sur la qualité de vie de ses habitants, la richesse de ses forêts et la présence de ses lacs.

### **Filière bois :**

- Le PNF n'est pas conçu pour valoriser économiquement le bois.
- Pas de filière locale structurée actuellement.
- Les circuits mondialisés sont plus compétitifs économiquement, besoin d'une volonté politique forte pour soutenir une consommation locale.

**Enjeux :** à travers un contrat de réciprocité, créer et favoriser la filière forêt bois local du Pays de Langres

Certains acteurs disent qu'il manque la seconde transformation sur le territoire, ce qui rend compliqué la création d'une filière bois locale.

### **Clivages politiques :**

Fortes rivalités politiques entre :

Les PETR Côte d'Or et le département, ancrés à droite (LR), et la métropole dijonnaise et la région Bourgogne-Franche-Comté, à gauche : divergences idéologiques entravant la coopération

Les élus du PETR de Seine-et-Tille sont notamment décrits comme réticents à coopérer avec Dijon, exprimant une forme de défiance ou de repli.

Blocages administratifs persistants :

La frontière régionale entre Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté est qualifiée de « mur de Berlin » par un acteur : symboliquement et administrativement très difficile à franchir.

Ces frontières politiques rigides sont vues comme un frein majeur à toute coopération renforcée entre Dijon et le Pays de Langres.

Enjeux : essayer de négocier et faire des compromis pour léser personne et permettre la signature du contrat de réciprocité avec des



# Résultats de recherches – Méthode MACTOR

---

# Méthode Mactor

La méthode MACTOR (Matrix of Alliances and Conflicts: Tactics, Objectives, and Recommendations) permet d'identifier les relations d'alliance et de conflit entre les acteurs d'un système autour d'objectifs. Elle aide ainsi à déterminer quels projets pourraient être accélérés ou freinés dans les collectivités territoriales selon le soutien ou l'opposition des différents acteurs.

*Matrice 1 : Matrice des balances nettes des rapports de force entre acteurs*

	GE	BFC	Haute-Marne	Côte d'Or	PETR Pays de Langres	PETR Seine-et-Tilles	Métropole de Dijon		Influence totale
GE	x	1	4	1	3	1	1		12
BFC	1	x	1	3	2	3	3		16
Haute-Marne	1	1	x	1	3	1	1		9
Côte d'Or	1	2	1	x	2	3	2		15
PETR Pays de Langres	0	0	2	1	x	0	0		3
Métropole de Dijon	1	2	2	3	3	4	x		20
Dépendance totale	4	6	10	10	13	13	9		

Acteur dominants : BFC, Côte d'Or, métropole de Dijon

Acteur dominés : Pays de Langres

*Matrice 2 : Matrice de position Acteurs x Objectifs*

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	Somme
GE	+1	-1	+1	+1	0	0	+2
BFC	-1	+1	+1	+1	0	-1	+1
Haute-Marne	+1	-1	-1	+1	0	+1	+1
Côte d'Or	0	+1	+1	+1	0	0	+4
PETR Pays de Langres	+3	+3	+1	+3	+3	+3	+16
Métropole de Dijon	-1	0	+1	0	+3	+1	+4
Nombre d'accords	3	3	5	5	2	3	
Nombre de désaccords	2	2	1	0	0	1	
Nombre de positions	5	5	6	5	2	4	

**Ce tableau permettrait d'identifier les projets compatibles avec la position politique de chaque acteur, en fonction de leur rapport de force.**

**O1 : mobilité supplémentaire Langres-Dijon**

**O2 : Renforcement GHT 21-52 (santé mentale)**

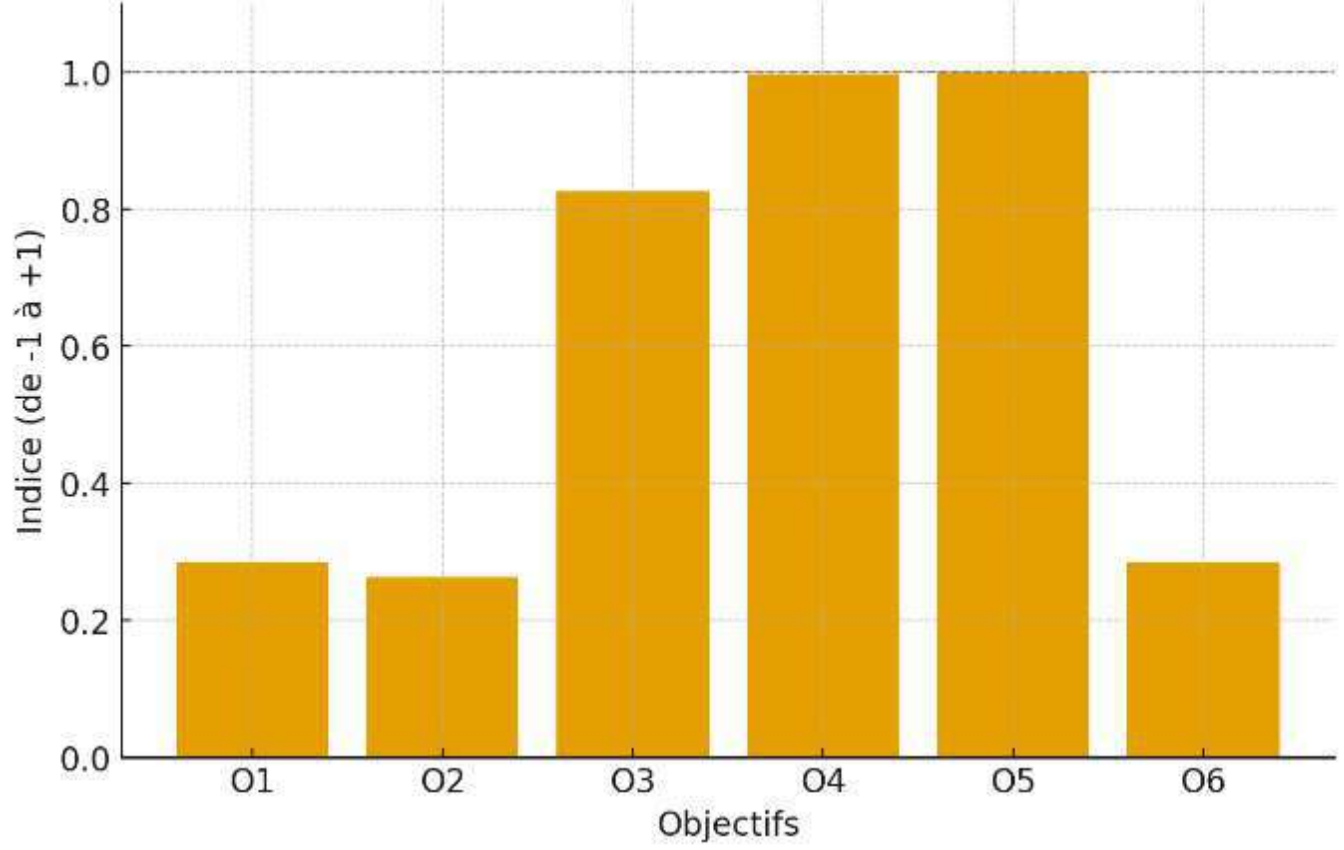
**O3 : Renforcement cyclotourisme**

**O4 : Production de graines de moutarde au Pays de Langres**

**O5 : Création de puits carbone pour la métropole de Dijon au Pays de Langres**

**O6 : Création d'un partenariat pour la filière forêt-bois**

Indice normalisé des objectifs (pondérés par rapports de force)



- O1 : mobilité supplémentaire Langres-Dijon
- O2 : Renforcement GHT 21-52 (santé mentale)
- O3 : Renforcement cyclotourisme
- O4 : Production de graines de moutarde au Pays de Langres
- O5 : Création de puits carbone pour la métropole de Dijon au Pays de Langres
- O6 : Création d'un partenariat pour la filière forêt-bois

**Ainsi, selon la méthode MACTOR, qui emporte naturellement des biais, les Objectifs 3, 4 et 5 auraient plus de chance d'être adoptés que les autres.**



# Proposition des thématiques de coopération

---

## Proposition de 6 thématiques de coopération



Transversalité de la  
**Transition environnementale**

-  Agriculture / alimentation
-  Culture / tourisme
-  Filière forêt-bois
-  Foncier
-  Mobilité
-  Santé



# AGRICULTURE / ALIMENTATION

---

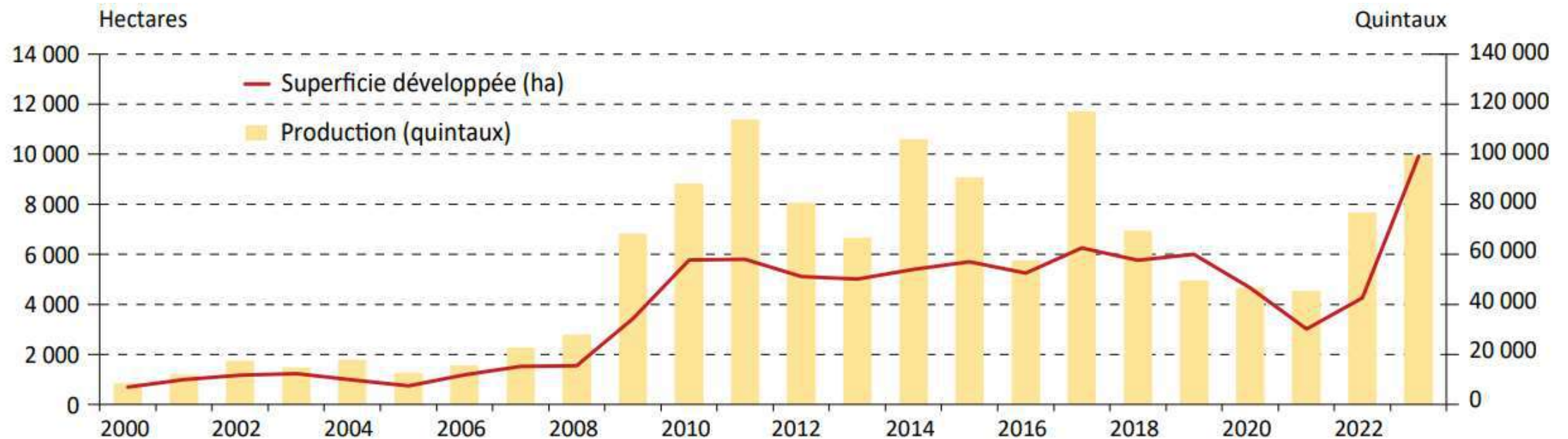
# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES

(Sans accord institutionnel requis)

## Constat :

**Le besoin annuel en graines de moutarde en France est estimé à 35 000 tonnes.**

En 2024, la production nationale n'atteint que 10 000 tonnes, selon l'Agreste.



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES



Intérêts de l'État et des industries agroalimentaires : augmenter la production nationale

« L'objectif global est **d'assurer l'approvisionnement des outils industriels à hauteur de 30 % à 40 % [...]**, le reste étant importé essentiellement du Canada. »

OHLEYER, Laure. *Un nouvel essor pour la production de moutarde*  
Agreste, octobre 2024. n°14.

« Les industries agroalimentaires encouragent une **relocalisation de la production** afin d'éviter une nouvelle pénurie, comme celle survenue en 2020 »

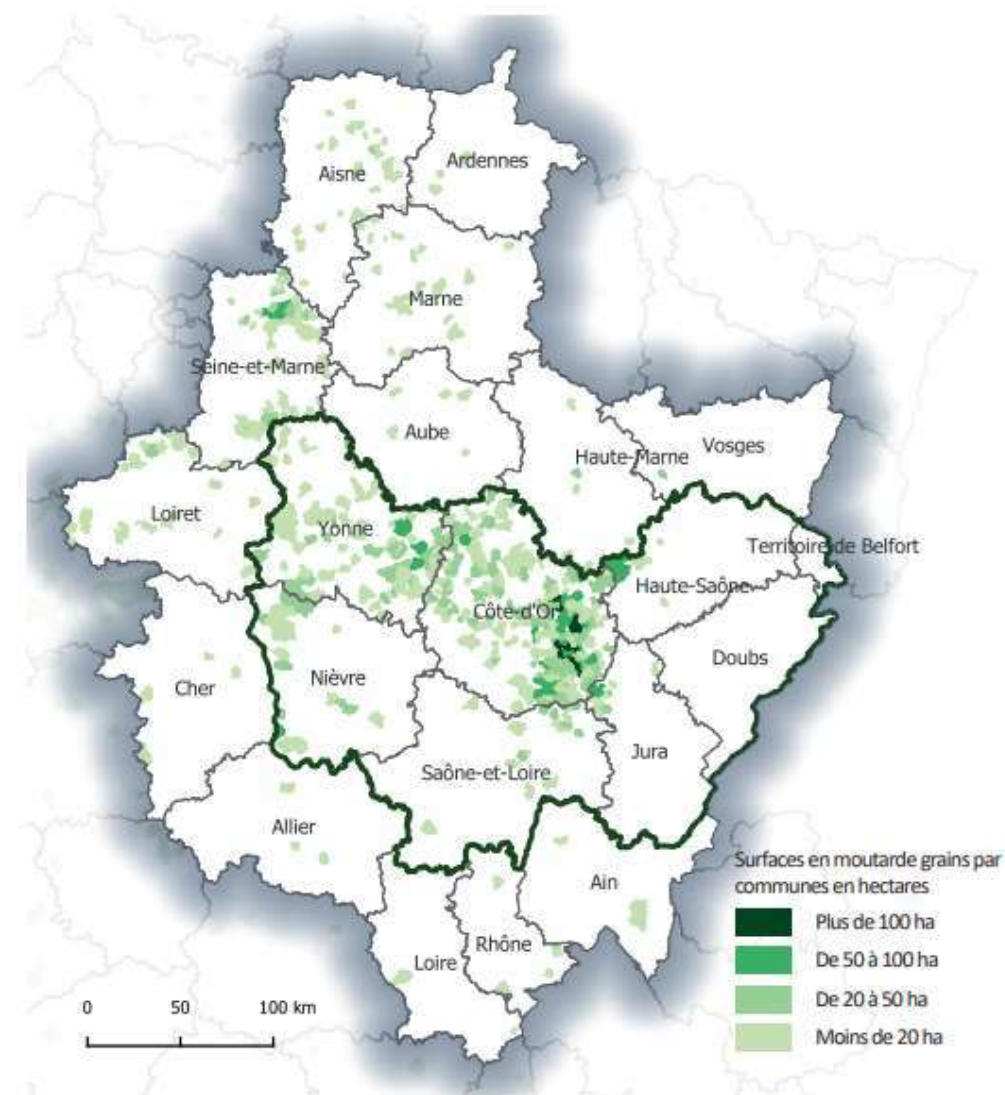
*Selon un producteur de moutarde situé au Pays de Langres*

# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES

Selon un producteur de graines de moutarde du Pays de Langres, il est clair que **le climat au Pays de Langres est adapté à la culture de la moutarde, notamment sur l'axe Occey – Fayl-Billot – Bourbonne-les-Bains**

**La Haute-Marne cultive déjà, même si c'est de façon limitée, des graines de moutarde, comme l'indique la carte. Cela prouve qu'il est tout à fait possible d'y développer cette culture.**

Figure 2. Surface en moutarde grain en Bourgogne-Franche-Comté et dans les départements limitrophes



# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES



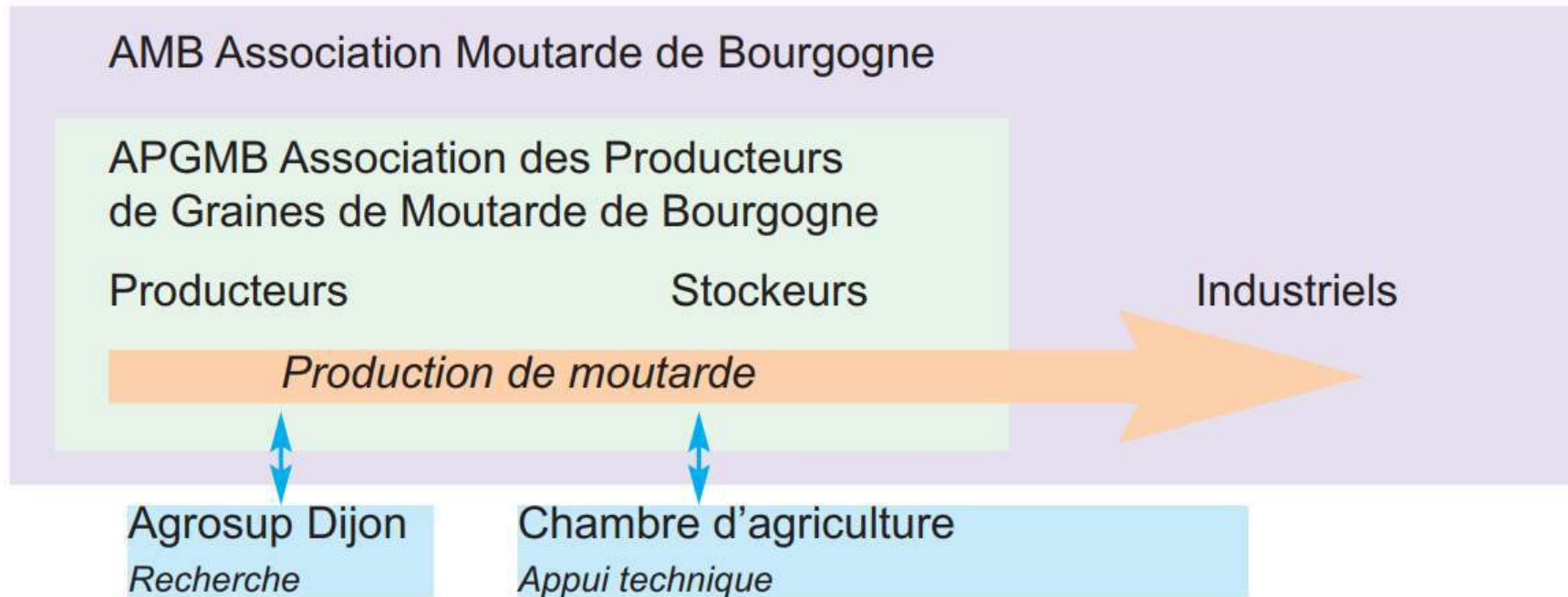
## Rentabilité de la production :

Les revenus tirés de la production de graines de moutarde peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, oscillant généralement **entre 500 et 1 500 euros par tonne**, en fonction des cours du marché et des conditions de production (environ 200 euros la tonne en ce qui concerne le blé).

À titre indicatif, **le rendement moyen d'un champ de moutarde est d'environ 1,6 tonne par hectare**. Ce qui semble rendre cette culture particulièrement intéressante sur le plan économique.

# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES

Une filière très structurée, protégeant les agriculteurs face aux industries agroalimentaires :



« Schéma de la filière », *La moutarde en BFC : une filière structurée*, Agreste, Février 2018. n°32.

# PRODUCTION DE GRAINES DE MOUTARDE AU PAYS DE LANGRES



## Option proposée :

Ainsi, le Pays de Langres a clairement un rôle à jouer dans la production de graines de moutarde.

Reste à déterminer comment la concrétiser :

Encourager certains agriculteurs à commencer la production en partenariat avec l'APGMB (Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne), pourrait être une piste.

Cette dynamique constituerait une véritable opportunité pour les producteurs du Pays de Langres, qui pourraient ainsi répondre à la demande nationale tout en structurant une filière locale et rentable.



# CULTURE / TOURISME



## Le Pays de Langres :

Points forts	Points faibles
Le territoire bénéficie d'un ancrage patrimonial fort, illustré par le label Pays d'art et d'histoire.	<b>Faible notoriété du territoire, y compris auprès des habitants eux-mêmes (manque de fierté locale).</b>
Présence d'un chef étoilé, d'un canal (Champagne-Bourgogne), du PNF et d'un positionnement géographique sur le nœud A31/A5	Manque d'hébergements touristiques, à la fois en quantité et en qualité.
Le PNF constitue un trait d'union culturel et territorial avec la Bourgogne.	<b>Manque d'aménagements cyclables, en dépit du potentiel du canal Champagne-Bourgogne.</b>
Sentiment d'identité bourguignonne plutôt partagée (surtout au sud du territoire)	Scène musicale locale peu structurée, avec manque de mutualisation des ressources.

(Accord institutionnel pas forcément requis)

## Options proposées :

### **Valoriser le cyclotourisme :**

- Améliorer l'aménagement cyclable (liens entre le PNF, canal, etc.).
- Réhabilitation les maisons-écluses le long du canal Champagne-Bourgogne (très complexe à mettre en place)

### **Culture :**

- Créer une « route de la gastronomie » entre Dijon et Langres, en lien avec les acteurs culturels locaux et régionaux. Jugé très complexe à mettre en œuvre par certains acteurs.
- Étendre les opérations d'éducation culturelle (comme "Époisses dans les lycées") au sud haut-marnais et en Côte d'Or.
- Développer une stratégie de communication ciblée, notamment sur les atouts du territoire (patrimoine, cyclotourisme, gastronomie).
- La création d'un office de tourisme du Pays de Langres à Dijon, sorte d' « ambassade »
- Mettre en place une stratégie de promotion conjointe entre le festival *Golden Coast* et le festival le *Chien à Plumes*

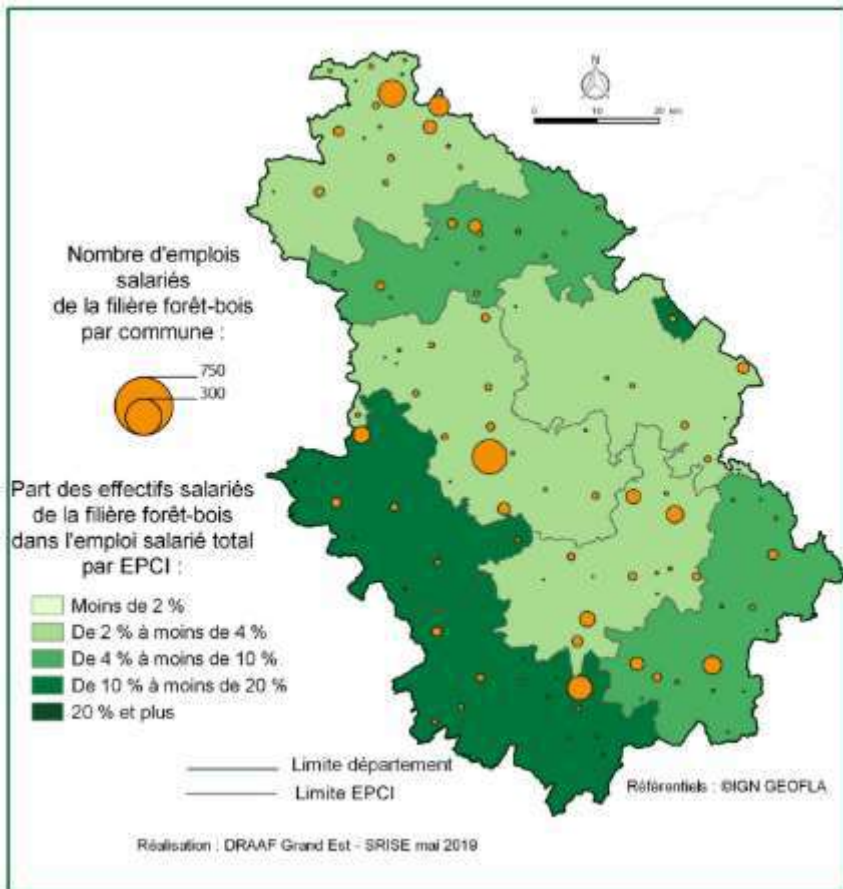


# FILIÈRE FORÊT-BOIS

---

## Constat :

- Le Pays de Langres est fortement boisé, avec près de 50 % de sa surface couverte par des forêts.
- Il existe une véritable filière forêt-bois, regroupant la quasi-totalité des métiers du secteur.
- Inégalités entre les trois communautés de communes : la CCAVM est bien mieux dotée que les autres.
- La filière reste peu valorisée : la Haute-Marne représente 11 % des ressources forestières régionales, mais seulement 4 % des emplois de la filière (source : Fibois Grand Est).



Nombre d'établissements et effectifs salariés par segment				
Segment de la filière	Nombre d'établissements	Effectifs salariés au 31/12/2015	Poids du segment dans la filière départementale (%)	Poids du département dans le segment régional (%)
Sylviculture et exploitation forestière	230	340	21	8
Sciage et travail du bois	90	360	22	5
Fabrication de meubles	35	80	5	2
Construction bois	190	390	24	4
Autres segments	55	455	28	3
<b>Ensemble</b>	<b>600</b>	<b>1 625</b>	<b>100</b>	<b>4</b>

Source : Insee, CLAP 2015 - Expertise Fibois Grand Est  
Champ : Filière forêt-bois du Grand Est - Département de la Haute-Marne

## Intérêts :

La Fiche action n°6 du Plan Climat 2024-2030 de la métropole, intitulée *Développement de la production d'énergie thermique renouvelable*, précise qu'il est nécessaire de « **soutenir la filière forêt-bois locale** ».

Source : *Plan Climat 2024 -2030*. Métropole de Dijon, septembre 2024, page 105.

Ainsi, la filière forêt-bois **pourrait devenir un levier de coopération**

## Objectifs :

- Pour Dijon : disposer d'un bois de qualité, local et éco-responsable, valorisable dans sa communication environnementale.
- Pour la filière forêt-bois du Pays de Langres : accéder à de nouveaux marchés et renforcer la structuration de la filière.

Option proposée n°1 : Développer l'intégration du bois local dans :

- **Les projets de construction/rénovation des bâtiments publics**
- **Le mobilier urbain**

Une étude comparative (benchmark) met en évidence l'intérêt de développer la filière bois locale pour la fabrication de mobilier urbain et pour l'immobilier public.

Liste des contrats de réciprocité mentionnant la filière-bois dans les partenariats :

- Montpellier métropole – Monts de Lacaune Montagne Hauts Languedoc
- Grenoble métropole – Communes Cœur de Chartreuse
- Strasbourg métropole – CC Vallée de la Bruche
- Brest métropole – PETR Centre Ouest Bretagne

## Option proposée n° 2 : le « bois-énergie »

### **Constat :**

L'exploitation et la transformation du bois génèrent des **déchets valorisables**, qui pourraient être réutilisés sous forme de **bois-énergie**.

### **Qu'est-ce que le bois-énergie ?**

Le bois-énergie désigne le bois utilisé comme combustible pour produire chaleur et électricité. Il s'agit essentiellement de **bois non-utilisé** dans les filières classiques : résidus d'élagage, déchets forestiers, sous-produits de scieries, broyat de palettes ou de cagettes...

Cette ressource nécessite néanmoins une **gestion durable** pour garantir la préservation des forêts.

## **Piste envisagée :**

1. Développement de contrats d'approvisionnements du bois-énergie dans les chaufferies à bois métropolitaines à moyen terme dans le respect du code des marchés publics
2. Créer une **filière logistique dédiée**, sorte « d'éboueur des bois », permettant de collecter les déchets forestiers et de les redistribuer à la métropole dijonnaise pour alimenter ses chaufferies à bois.

## **Interlocuteurs clés :**

- **Métropole de Dijon**
- **Chaufferie Sorien** (groupe Coriance)
- **Dijon Énergies** (Dalkia – filiale d'EDF)

## **Intérêts pour le territoire :**

- Générer un **revenu complémentaire** pour la filière bois locale
- **Recycler et valoriser** les déchets issus des activités forestières

## Limites globales de la filière forêt-bois :

- **Filière non structurée** : L'absence d'une instance de gouvernance clairement identifiée à l'échelle du Pays de Langres limite la capacité de coordination et peut ralentir l'émergence de projets communs.
- **Concurrence interrégionale** : la proximité de la filière du Morvan, fortement soutenue par la région Bourgogne–Franche-Comté, représente un facteur de compétition. La logique de « préférence régionale » risque de limiter l'intérêt de Dijon pour des approvisionnements en provenance du Grand Est, surtout si les coûts logistiques s'avèrent supérieurs.
- **Manque de valorisation locale** : bien que la Haute-Marne dispose d'une ressource abondante, la transformation reste limitée et une partie significative de la valeur ajoutée échappe au territoire. Sans développement industriel complémentaire (seconde transformation), la coopération pourrait se réduire à un simple rôle de fournisseur brut de matière première, au détriment d'un véritable partenariat équilibré.



# FONCIER



*(Accord institutionnel requis)*

## Constat et intérêts :

Le foncier bon marché en Haute-Marne est perçu comme un atout stratégique pour :

- favoriser le développement résidentiel, notamment le long de l'A31 ;
- renforcer l'attractivité du territoire auprès de nouvelles populations, en particulier les classes moyennes et les actifs travaillant à Dijon ;
- accueillir des projets économiques.

*(Accord institutionnel requis)*

## Option proposée n° 1 : Entente foncière immobilière et économique

L'idée d'une « **entente foncière** » avec la **CCI Côte-d'Or** pourrait être explorée. Elle permettrait de faire du foncier haut-marnais un **levier partagé de développement**. Ce partenariat prendrait tout son sens dans un contexte où la métropole dijonnaise est confrontée à une forte pression foncière.

**Un risque à anticiper** : voir le Pays de Langres se transformer en un territoire périurbain et peu attractif, marqué par un urbanisme désordonné — entre lotissements impersonnels et bâtiments d'activités sans cohérence paysagère — au détriment de son identité et de sa qualité de vie.

**Risque : périurbanisation du territoire, vers une « France moche »**



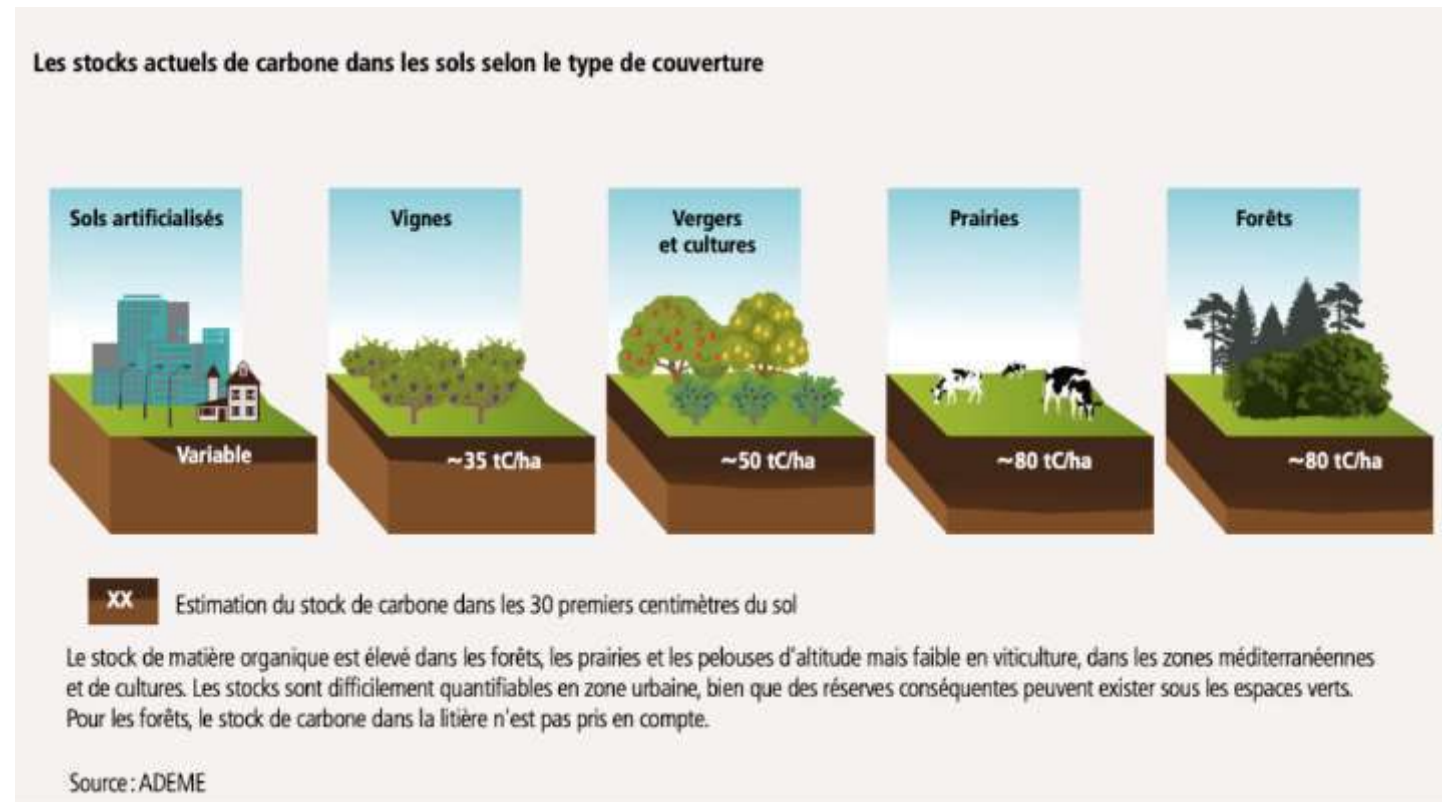
(Accord institutionnel requis)

## Option proposée n° 2 : Mise en place de « puits de carbone »

Une **entente foncière entre le Pays de Langres et la métropole de Dijon** pourrait inclure la **valorisation des puits carbone** (forêts, prairies...). Le Pays de Langres pourrait ainsi **louer ou vendre une partie de ses capacités de séquestration carbone** à Dijon, contribuant à l'atteinte de ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Double bénéfice :

- Il **ancrerait une coopération environnementale concrète** entre les deux territoires et **renforcerait leur interdépendance**.
- C'est une manière de **valoriser les atouts écologiques du territoire rural**, tout en s'inscrivant pleinement dans les ambitions climatiques métropolitaines.





# MOBILITÉ

---

## Option proposée n°1 : prolonger le cadencement ferroviaire Dijon – Is-sur-Tille jusqu'à Chaumont

Avantages	Contraintes
Perspectives favorables de soutien politique de la part de Chaumont et du Département	Projet conditionné à l'approbation des Régions BFC et GE
Renforcement de la connexion territoriale du Pays de Langres et de la Haute-Marne en général	Projet long à mettre en place (une dizaine d'années) et complexe à déployer sur le plan technique
	Coût : estimation de 10 à 12 M€ par an, soit 0,7 % du budget mobilité 2024 de la région Grand Est



## Option proposée n°2 : mise en place d'un cadencement en car Langres – Vaux-sous-Aubigny - Valmy

Avantages	Contraintes
Plus simple à déployer sur le plan technique que le plan ferroviaire	Projet conditionné à l'approbation du GE et métropole de Dijon
Coût : estimation ?	Quelques mois / années à mettre en place



# SANTÉ



Constat : les hôpitaux du Pays de Langres se trouvent dans une sorte d'incohérences administratives :

- Le CH de Langres et de Bourbonne-les-Bains dépendent de l'ARS Grand Est, alors que Dijon et le GHT 21-52 relèvent de l'ARS BFC
- La santé mentale relève du schéma départemental coordonné par Saint-Dizier, alors que les soins physiques relèvent de Dijon (GHT 21-52)

Ainsi...

*Un patient souffrant à la fois de troubles physiques et psychiques et résidant à Occey devrait être pris en charge à Saint-Dizier pour ses troubles psychiatriques, tandis que ses problèmes physiques seraient traités à Dijon.*

Option proposée :

Inclure la santé mentale dans le cadre du GHT 21-52



# CONCLUSION



# CONCLUSION

Le concept de **prophétie autoréalisatrice**, issu de l'économie, pourrait illustrer la situation du Pays de Langres :

Ne pas croire en son territoire conduit à un désengagement, voire à un départ d'une partie de la population, ce qui accentue encore son déclin. Il est donc essentiel de diffuser une image positive du territoire afin de créer un climat favorable au dynamisme.

